



ASSEMBLEE GENERALE

La réunion se déroule au Conservatoire de musique de Bar sur Aube et débute à 9h15.

Présents ou représentés :

- 18 sociétés ou écoles de musique de l'Aube
- 16 sociétés ou écoles de musique de Haute-Marne

Les membres du Conseil d'Administration sont tous présents sauf Camille Ravaiol et Joël Regnier excusés. :

ODRE DU JOUR

ALLOCUTIONS DE BIENVENUE	2
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'EAUX-PUISEAUX	2
RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES	2
RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER	3
ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELABLES	4
FIXATION DE LA COTISATION 2022	5
BUDGET PREVISIONNEL 2021	6
DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022	6
CONGRES CMF	7
EXAMENS FEDERAUX	7
OAJ (ORCHESTRE AUBOIS DES JEUNES) ET OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL)	8
REUNIONS D'INFORMATION	9
CMF CHAMPAGNE-ARDENNE	10
QUESTIONS DIVERSES	10

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Thérèse GERARD souhaite la bienvenue et remercie chaleureusement l'ensemble des participants. Elle explique que le Conseil d'Administration a fait le choix de maintenir cette Assemblée Générale en présentiel plutôt qu'en distanciel pour favoriser les échanges et pour plus de convivialité.

Avant de démarrer les travaux, elle souhaite avoir une pensée pour les musiciens et les familles des musiciens qui nous ont quittés cette année et également pour Georges FERNANDES et Maurice FAILLENOT qui ont longtemps œuvré pour notre Fédération et ont été à l'origine de la création de l'OAJ dont on vient de fêter les 30 ans.

Elle remercie également la municipalité et le directeur du Conservatoire de Bar sur Aube qui nous ont permis de réaliser cette Assemblée Générale.

Enfin, elle remercie l'ensemble de l'équipe du Conseil d'Administration qui s'est occupé de l'accueil des participants. En effet, contrairement aux autres années, l'Assemblée n'est pas reçue par une société adhérente.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE D'EAUX-PUISEAUX

Le compte rendu a été adressé à chaque société avec la convocation.
Nicolas PIELTIN, secrétaire, fait lecture de l'extrait du compte-rendu reprenant les points abordés.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE ET RAPPORT D'ACTIVITES

Nicolas PIELTIN fait lecture des activités de la Fédération pour les années 2019 et 2020.

Rappel des activités 2019 :

3 février	Conseil d'Administration	Chaumont
7 avril	Assemblée Générale	Eaux-Puiseaux (10)
Du 9 au 12 avril	Stage et concerts OAJ	Troyes/ Radonvilliers/ Bouilly
Du 2 au 4 mai	Congrès de la CMF	Quillans (11)
12 mai	Examens Fédéraux	Brienne-le-Chateau
19 mai	Examens Fédéraux	Troyes
26 mai	Examens Fédéraux	Chaumont
Du 10 au 13 juillet	Stage et concerts OAJ	Troyes/Pont Ste Marie/Mesnil St Père
Du 19 au 24 Août	Stage Régional	Thillois (51)
13 octobre	Conseil d'Administration	Troyes
du 30 octobre au 2 novembre	Stage et concerts OAJ	Troyes/Radonvilliers/Les Noës Près Troyes

Activités 2020 :

<i>26 janvier</i>	Réunion Conseil d'administration	Chaumont
<i>Du 26 au 29 février</i>	Stage et concerts OAJ	Troyes/Nogent sur Seine/Savières
<i>Du 25 au 28 février</i>	Stage et concert OD52	Fayl-Billot
<i>29 mars</i>	Assemblée Générale	Wassy (52) (<i>annulé</i>)
<i>Du 16 au 18 avril</i>	Congrès de la CMF	
<i>10 mai</i>	Examens Fédéraux	Brienne-le-Château (<i>annulé</i>)
<i>10 mai</i>	AG du Groupement Régional	Chalons en Champagne (<i>annulé</i>)
<i>23 mai</i>	Examens Fédéraux	Chaumont (<i>annulé</i>)
<i>14 juin</i>	Examens Fédéraux	Troyes (<i>annulé</i>)
<i>Du 17 au 22 Août</i>	Stage Régional	Thillois (51)
<i>11 octobre</i>	Réunion Conseil d'administration	Chaumont
<i>Du 28 au 29 octobre</i>	Stage OAJ	Troyes
<i>31 octobre</i>	Concert OAJ	Arcis-sur-Aube (<i>annulé</i>)

Du fait du contexte sanitaire, une grande partie des activités 2020 a été annulée. Le second stage OAJ d'octobre n'a pu aboutir.

Aucune remarque n'étant formulée, les rapports d'activités 2019 et 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Nicolas PIELTIN présente ensuite le calendrier prévisionnel 2021. L'année étant déjà bien avancée, de nombreux projets se sont déjà déroulés.

<i>Janvier 2021</i>	Préparation stage évolution	En Visio
<i>30 janvier</i>	Réunion CMF pour les Présidents (es) des fédérations	En Visio
<i>20 et 21 mars</i>	Stage évolution OD52	Chaumont (<i>annulé</i>)
<i>Mai</i>	AG du Groupement Régional	Chalons en Champagne
<i>29 mai</i>	Examens Fédéraux	Bologne
<i>5 juin</i>	Examens Fédéraux (suite)	Bologne
<i>14 juin</i>	Réunion Conseil d'administration	En Visio
<i>27 juin</i>	Examens fédéraux	Brienne-le-Château
<i>27 juin</i>	Journée de travail OAJ	Troyes
<i>Du 9 au 11 juillet</i>	Stage et concert OAJ	Troyes
<i>4 juillet</i>	Congrès de la CMF	En Visio
<i>Du 16 au 21 Août</i>	Stage Régional	Thillois (51)
<i>27 septembre</i>	Réunion Conseil d'administration	En Visio
<i>3 octobre</i>	Assemblée Générale	Bar-sur-Aube
<i>Du 3 au 6 novembre</i>	Stage et concerts OAJ	Troyes/Villette sur Aube/Les Noës près Troyes

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Jean-Marie KEMPF présente les rapports financiers 2019 et 2020.

L'exercice comptable 2019 est déficitaire de 3 101,67 euros alors que l'exercice 2020 fait apparaître un bénéfice de 20 543,68 euros.

Pour 2019, nos recettes représentent 56 215,90 euros alors que les dépenses s'élèvent à 59 317,57 euros.

Thérèse GERARD explique que, au niveau de l'assurance, la cotisation est répartie sur plusieurs postes (OAJ, Examens et Fédération).

En 2019, les frais postaux sont plus importants. En effet, Thérèse GERARD a anticipé la hausse des timbres-poste.

Le rapport financier 2019 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Pour 2020, nos recettes représentent 62 388,41 euros alors que les dépenses s'élèvent à 41 844,73 euros. Nous avons bénéficié d'une subvention exceptionnelle du Conseil départemental de l'Aube (comme toutes les autres sociétés de l'Aube) en raison de la situation sanitaire (5000 €) et les dépenses ont été moins conséquentes du fait des activités réduites.

En 2020, il n'y a pas eu d'examen.

Le budget de l'OAJ est moitié moindre que l'année précédente.

Thérèse GERARD souligne que tous les ans, nous avons des erreurs dans les paiements des cotisations. Il faut souvent demander et faire des régularisations. Le problème ne devrait plus se poser l'année prochaine. (cf suite du compte rendu)

Elle explique également, pour l'OD 52, le soutien d'Arts Vivants 52 lors des projets avec un appui technique et humain important. Une convention a été signée indiquant la répartition de prises en charge. Notre fédération a payé les frais de restauration et d'hébergement mais a encaissé les cotisations d'inscription. Elle remercie vivement ce partenaire privilégié.

Thérèse GERARD précise également que nous avons changé de banque. Désormais, les comptes sont tenus à la banque postale et au crédit mutuel. Elle rappelle que le Crédit Mutuel est un partenaire de la CMF et qu'il ne faut pas hésiter à se rapprocher de cette banque pour un éventuel sponsoring.

Les comptes à la BNP et Caisse d'Epargne seront clos prochainement.

Nous avons acheté deux kakemonos de la CMF (70 €) qui montrent le nombre d'adhérents au niveau national et évoquent les actions. Il en existe aussi d'autres dans certaines structures qui peuvent être prêtées (La Lyre, La Concorde par exemple pour la Haute-Marne).

Le rapport financier 2020 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RENOUVELABLES

Nicolas PIELTIN précise que les membres du conseil d'administration sont renouvelables par tiers conformément à l'article 7 de nos statuts.

Le taux de représentativité à l'Assemblée Générale 2021.

- Aube : 18 sociétés représentées sur 32 soit un taux de 56,3 %
- Haute-Marne : 16 sociétés représentées sur 24 soit un taux de 66,6 %

Nicolas PIELTIN fait lecture des membres sortants :

- Olivier BEAUDE
- André BOUTEMY
- Bruno CHERRIER
- Thérèse GERARD
- Joël REGNIER
- Marie-Christine REMONGIN
- Christian SERGENT

Nicolas indique qu'André BOUTEMY a fait part de sa démission en début d'année 2021. Son poste est donc à pourvoir.

Nous avons également reçu la démission d'Alain POSSAMAI. Un deuxième poste est donc à pourvoir.

Il est fait appel à candidature.

Thérèse GERARD annonce que nous avons une candidature spontanée de Véronique CHENY-BONNEVAUX qui travaille à l'école de musique de Joinville et fait partie également de l'harmonie de Joinville.

Ce serait bien de pouvoir trouver également une personne qui puisse faire le relais sur des territoires non encore représentés.

Nicolas PIELTIN précise qu'à ce jour nous sommes 11 membres du conseil d'administration sur la Haute-Marne et 10 sur l'Aube mais il est possible d'inverser en fonction des candidats.

Florence FAVRAU intervient pour expliquer le rôle du Conseil d'Administration qui vient en soutien aux membres du bureau. Le but est de faire remonter les informations de terrain également et d'apporter sa pierre à l'édifice.

Thérèse GERARD en profite pour remercier chaleureusement André BOUTEMY, présent ce jour, pour ces bons et loyaux services durant de très nombreuses années, notamment à la Présidence de la Fédération.

Aucun candidat ne se propose. Un message sera communiqué aux sociétés en expliquant que jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, si une personne souhaite intégrer le conseil d'administration, elle pourra participer aux réunions dans l'attente de la prochaine élection.

Véronique CHENY-BONNEVAUX est élue et les membres du conseil d'administration sont renouvelés à l'unanimité des votes.

FIXATION DE LA COTISATION 2022

Thérèse GERARD rappelle le fonctionnement des cotisations avec une part qui revient à la CMF, une part pour la région et une part pour la fédération.

Habituellement, les tarifs dépendent de la présence ou non à l'Assemblée Générale de l'année précédente.

En ce qui concerne la part Fédération :

En 2020, le conseil d'administration avait proposé une tarification unique pour 2021, réduite à 50 € vu les conditions difficiles subies par tous les adhérents pendant cette pandémie.

Cette année, il est proposé de maintenir ce forfait unique.

Le montant de la cotisation CMF et de la CMF Champagne Ardenne restent identiques.

Thérèse GERARD explique que dans l'ensemble, toutes les sociétés ont joué le jeu sauf une qui n'a pas indiqué de musicien. Elle a dû l'indiquer à la CMF suite à leur questionnement.

Le montant des différentes cotisations pour 2022 est adopté.

BUDGET PREVISIONNEL 2021

Thérèse GERARD présente brièvement le budget prévisionnel 2021 qui avait été adressé lors de la demande de subvention. Elle explique que le réalisé sera différent notamment avec les 30 ans de l'OAJ qui s'est déroulé en 2021 (initialement prévu en 2020).

On oscille entre 58 000 € et 65 000 € sur une année. Généralement, le budget prévisionnel est élaboré sur les grandes lignes des écritures de l'année précédente.

DATE ET LIEU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2022

Lors de l'Assemblée Générale 2019, l'Orchestre des Mandolines de St Dizier s'était porté volontaire en même temps que Wassy pour la tenue de l'Assemblée Générale. Ses responsables renouvellent donc leur candidature.

Deux dates sont d'ores et déjà proposées (6 et 13 mars 2022). La date retenue sera communiquée dès que possible après avoir eu confirmation de la réservation de la salle.

Nous prenons une pause de 15 minutes.

Thérèse GERARD reprend les travaux en abordant la rentrée scolaire de septembre 2021 et en expliquant qu'elle transmet les informations concernant les bonnes pratiques suite aux mesures sanitaires dès qu'elle en a connaissance.

Les règles diffèrent selon que l'école de musique est agréée ou associative. Le Pass Sanitaire est exigé pour tous les usagers, élèves et encadrants, en milieu associatif.

Thérèse précise que pour simplifier la lourdeur que représente cette démarche, le Pass peut être demandé au début et ensuite l'association peut tenir une liste où les membres signent et reconnaissent qu'ils ont bien le Pass. C'est le Président, représentant légal qui est responsable de la bonne application des consignes. Celles-ci peuvent encore évoluer et les préfectures peuvent ajouter des directives propres à chaque département.

Remarque d'une participante : le Pass n'est pas obligatoire pour une Assemblée Générale, Réponse : tout dépend de la salle utilisée ; par exemple dans l'auditorium du Conservatoire de Bar-sur-Aube, le Pass sanitaire est exigé..

Dès que le Pass est présenté, la responsabilité est dégagée pour l'organisateur qui n'a pas vocation à vérifier l'exactitude des informations.

CONGRES CMF

Cette année, le Congrès a été organisé en distanciel ; Thérèse a représenté notre Fédération et a pu participer aux différents votes.

Outre les votes habituels (activités, budget ...), différentes informations ont été communiquées :

Une aide spécifique est disponible pour les sociétés en difficultés suite à la crise sanitaire. Il s'agit d'un fonds de solidarité. La demande doit être effectuée avant le 31 octobre et toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la CMF

Une aide à l'achat de partitions (qui a eu du mal à fonctionner au départ)

Thérèse enchaîne en présentant aussi d'autres aides possibles :

Il existe également une aide « DIVA'P Grand Est » (pour le soutien de la vie associative) permettant les projets liés aux particularités du territoire.

« Invest Asso Grand Est » est une aide mise à disposition pour s'équiper numériquement.

Enfin, il existe aussi une aide pour le financement de matériel de musique notamment les instruments.

EXAMENS FEDERAUX

Pascal HOUARD indique qu'il n'y a pas eu d'examen en 2020.

En 2021, très peu d'élèves ont été présentés.

Thérèse GERARD explique que la priorité a été donnée aux élèves de fin de cycle et de 3ème cycle. Ils se sont présentés devant un jury unique qui a entendu de belles prestations.

Dans l'Aube : Brienne le Château, Arcis sur Aube et La Chapelle St Luc soit 46 élèves.

Instruments : 14 Très bien ou 1^{ère} mention, 16 Bien ou 2^{ème} mention, 3 Assez Bien

Formation Musicale : 11 1^{ères} mentions, 13 2^{èmes} mentions et 17 3^{èmes} mentions

En Haute-Marne : Bologne soit 35 élèves.

Instruments : 1 1^{ère} mention, 10 Très Bien, 6 Bien

Formation Musicale : 16 qui passent au niveau supérieur.

Pascal HOUARD ajoute que pour cette année, on constate des disparités au niveau des effectifs dans les écoles. On espère que pour l'année à venir les examens pourront se dérouler normalement.

Chaque année le Conseil départemental de l'Aube demande les résultats pour remettre des prix aux élèves les plus méritants, un chèque de 100 € et une place de concert de l'Orchestre Symphonique de l'Aube lors d'une cérémonie officielle au Centre des Congrès à Troyes. Un orchestre d'école de musique ou d'harmonie est généralement associé à cet évènement. C'est une belle vitrine par rapport au département.

Le calendrier des examens sera élaboré par le conseil d'administration lors des prochaines réunions.

La CMF propose à ses adhérents un grand choix de partitions et d'enregistrements des morceaux qui ont été donnés pour les examens. (Voir sur le site)

OAJ (ORCHESTRE AUBOIS DES JEUNES) ET OD 52 (ORCHESTRE DEPARTEMENTAL)

Damien BONNIN intervient pour présenter l'OD 52 qui s'est déroulé en février 2020 juste avant le confinement. L'ensemble du stage a eu lieu au lycée horticole de Fayl Billot et a permis de regrouper des stagiaires, enfants et adultes, de l'ensemble du département. L'équipe pédagogique était composée de 4 enseignants. Un animateur était également présent pour assurer les périodes de détente notamment et le directeur était Laurent ZEMP. Toute l'équipe d'Arts Vivants 52 a soutenu le projet et a aidé au bon déroulement et l'organisation du concert.

Thérèse remercie Damien, directeur du stage et tout l'encadrement pour leur investissement important qui a permis cette belle réussite.

En 2021, un projet était en cours d'élaboration pour un week-end de travail sur le thème de « l'évolution » comme cela existe dans d'autres pays notamment aux Etats-Unis lors des matchs de football américain.

Il était question de travailler avec l'équipe de foot de Chaumont.

Le projet n'a pas pu aboutir du fait du contexte mais il sera toujours possible de le retravailler dans l'avenir.

En 2022, un nouveau stage OD 52 est prévu sur Joinville en partenariat avec Arts Vivants 52. Tout devrait se passer au lycée et ainsi permettre d'utiliser l'internat pour l'hébergement et les repas. De plus, l'école de musique et les locaux de l'harmonie sont très proches.

Le chef d'orchestre invité est Maxime PITOIS.

Deux concerts sont prévus : le premier à la salle des fêtes de Joinville et le second à la salle Jean Fabre de Langres. Le stage se déroulera du 11 au 16 avril 2022.

Il s'agit d'un projet spectacle autours « du Petit Prince » avec mise en scène.

Mélanie GERVASONI intervient ensuite concernant l'OAJ.

En 2020, un seul stage a pu avoir lieu. Le second a pris fin après deux jours pour cause de confinement. 2 concerts ont été donnés en février.

Le COVID a remis en cause les 30 ans de l'OAJ prévu initialement été 2020.

En juillet 2021 s'est tenu le stage des 30 ans ainsi qu'un concert unique à Troyes. Il a regroupé 60 musiciens dont d'anciens stagiaires venus spécialement pour l'occasion.

Le public était au rendez-vous pour le concert ainsi que la météo.

Il y a eu 3 jours de répétitions et un quatrième avec l'ensemble des participants. C'était le dernier concert de Gilles MILLIERE. Les stagiaires lui ont offert des cadeaux ainsi que la Fédération pour le remercier du temps passé à diriger cet orchestre. Il s'est beaucoup investi durant ces 30 années pour toujours créer une nouvelle dynamique au niveau des musiciens ainsi que sur le territoire grâce aux concerts qui ont eu toujours beaucoup de succès.

Ce moment a permis également de pouvoir échanger avec les anciens stagiaires.

Thérèse GERARD en profite pour remercier Mélanie GERVASONI et Romain DELAINE pour l'OAJ et Damien BONNIN, Florence FAVRAU, Marie-Christine REMONGIN et Audrey FERTIER pour l'OD 52.

Elle remercie également le lycée St Bernard qui a accepté de préparer le cocktail à l'issue du concert (en plus des repas pendant le stage).

Le prochain stage est prévu du 3 au 6 novembre 2021. Les concerts se tiendront à Villette sur Aube et aux Noës près Troyes.

L'hébergement se fera désormais à Notre Dame en l'Isle et la direction sera assurée par Pierre SACCHETTI qui succède également à Gilles à la tête de l'harmonie de Troyes.

Historiquement, l'harmonie de Troyes est fortement liée à l'OAJ depuis sa création, il était tout à fait normal de se rapprocher de Pierre qui a accepté et travaille déjà sur le programme.

Mélanie GERVASONI souligne qu'il est difficile de trouver des lieux de concert pour accueillir les stagiaires tout comme il est de plus en plus difficile d'avoir des stagiaires.

Le retour d'inscription est souvent moindre par rapport à la communication effectuée. Pierre SACCHETTI travaille de son côté auprès des équipes pédagogiques des écoles pour inciter les élèves à participer au stage.

Thérèse explique qu'au cours de réunions avec Gilles, Romain, Mélanie et Alain sur l'avenir de l'OAJ, l'idée a été lancée d'effectuer à chaque stage un « rapprochement » avec une société qui accueillerait l'OAJ et participerait en partie au concert.

REUNIONS D'INFORMATION

Damien BONNIN présente le logiciel **OPENTALENT**. Il sera le référent pour notre Fédération. Cet outil gratuit est élaboré pour la gestion de l'association aussi bien pour les musiciens que le parc instrumental, la gestion des médailles mais également pour le paiement des cotisations et de l'assurance CMF. C'est un logiciel développé depuis 12 ans pour la CMF.

L'idée initiale était de permettre à la CMF d'avoir une estimation du nombre de musiciens bénévoles qu'elle avait dans son réseau et ainsi pouvoir valoriser ses membres lorsqu'elle négocie auprès du Ministère de la Culture par exemple.

Ce logiciel a depuis été amélioré. Si l'association ne souhaite pas l'utiliser dans son intégralité, il n'y a pas d'obligation. Toutefois, l'assurance CMF et les cotisations devront prioritairement passer par Opentalent à compter de 2022.

C'est un outil complet. Il existe aussi une version payante plus développée et adaptée au fonctionnement des écoles de musique. Le coût annuel s'élève environ à 500 €.

Des réunions/formations seront organisées pour aider les sociétés qui souhaitent se lancer. Les membres du conseil d'administration qui utilisent déjà l'outil pourront intervenir et se faire les relais si besoin.

Thérèse GERARD intervient ensuite concernant les demandes de **subventions** et notamment sur la Haute-Marne. Elle explique que l'aide ne peut excéder 15% du coût TTC du projet et qu'il existe un plancher minimum de 500 € qu'il faut dépasser pour pouvoir être éligible aux subventions. Certaines sociétés n'atteignent pas cette somme, aussi leurs demandes ne sont pas prises en compte. Pour 'valoriser' le projet il est recommandé de faire figurer **les frais de bénévolat**. Il faut également être vigilant sur ce qui est indiqué dans les dépenses. (Éviter les dépenses pour repas sans contexte qui s'y rapporte par exemple).

Cette année seules 5 sociétés (hors écoles de musique) ont demandé à bénéficier de subventions.

Par rapport au bénévolat, il n'est pas facile de noter réellement les heures effectuées. Aussi, pour simplifier le calcul, il est toléré de faire une estimation forfaitaire (2 heures par semaine par exemple). Ce temps doit être valorisé avec le barème des impôts et mentionné sur les demandes de subventions.

Il en est de même par exemple pour les locations de salles communales. Même si celles-ci sont offertes, cela montre les efforts faits par les collectivités.

Nicolas PIELTIN prend la parole ensuite pour informer des dernières mises à jour du **site internet** de la fédération. Il explique que les sociétés doivent lui transmettre les données concernant les concerts ainsi que les affiches pour qu'il puisse les mettre en ligne aussi bien sur le site que sur la page **Facebook**.

L'adresse sur laquelle envoyer les informations est cmfaubehautemarne@gmail.com.

Marie-Christine REMONGIN rappelle que le formulaire pour demander les médailles est disponible sur le site internet et actualisé. Elle reçoit toujours d'anciens formulaires, ce qui l'oblige à recontacter la société puisque l'instrument pratiqué n'est pas indiqué.

Pour rappel, le diplôme est personnalisé en fonction de l'instrument pratiqué.

CMF CHAMPAGNE-ARDENNE

Bruno CHERRIER revient sur le stage organisé en août au Thillois (51). Ce stage est organisé grâce à des subventions de la région. Cette année, il a fallu avancer l'ensemble des frais puisque la décision est parvenue seulement le mois dernier.

Il fait remarquer également qu'Alain FERNANDES est l'enseignant qui a participé le plus longtemps au stage, à savoir depuis 37 ans.

Alain FERNANDES souligne que les classes étaient bien fournies cette année. Bruno ajoute qu'il s'agit certainement d'un effet positif du confinement.

Bruno CHERRIER explique ensuite qu'il ne peut pas faire plus de deux mandats en tant que président de la fédération régionale. Aussi, en 2022 des élections doivent se dérouler pour élire l'ensemble du Conseil d'Administration. Il en profite pour signaler que des élus font également partie de notre fédération. Il faudra donc voir s'ils se représentent aussi. Des informations devraient nous parvenir pour les modalités.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été formulée préalablement.

Damien BONNIN signale que la CMF a déjà adressé un courrier à de nombreuses sociétés pour expliquer le partenariat avec la SEAM permettant de bénéficier d'une aide de 400 euros pour l'achat de partitions. Il faut en profiter puisqu'il s'agit d'une enveloppe intéressante qui n'est pas utilisée à sa juste valeur.

Damien BONNIN intervient également pour signaler que la CMF est devenue organisme de formation avec l'obtention du « Label Qualiopi » à destination des bénévoles.

Marie-Christine REMONGIN informe de la disponibilité à la vente des livres de la Lyre retracant le parcours de la société musicale au prix de 33 €.

Thérèse GERARD indique également qu'un guide pratique de l'enseignement édité par le Ministère de la Culture est disponible auprès d'elle si certains sont intéressés.

La séance est levée à 12h25.

Le secrétaire,

Nicolas PIELTIN

